

Pas assez de génériques sur l'ordonnance

MÉDECINE Les généralistes n'ont guère modifié leur comportement de prescription

► Solidaris a scanné les ordonnances de ses membres en 2017.
► Surprise, la norme des 60 % de médicaments « les moins chers » est loin d'être atteinte.

On en trouve dans huit armoires à pharmacie sur dix. Et 99,9 % des médecins en ont prescrit durant l'année 2017. Le succès des médicaments génériques est incontestable en Belgique... mais il doit être relativisé. C'est ce à quoi s'emploie la mutualité socialiste Solidaris en pointant la relative inefficacité du relèvement des quotas de prescription des médicaments les moins chers.

Solidaris fait en réalité référence à une mesure de la ministre de la Santé Maggie de Block (VLD) pour alléger le budget des soins de santé : augmenter de 50 % à 60 % du total de ses prescriptions, le quota que chaque médecin doit proposer en médicaments parmi « les moins chers ». La mesure est valable depuis le 1^{er} janvier 2017 pour les généralistes, et depuis cette année pour les spécialistes. Quand on parle de médicaments moins chers on fait le plus souvent référence à des génériques, soit les copies d'originaux dont le brevet est arrivé à expiration.

Sur le terrain, la norme de 60 % est loin d'être atteinte alors même que la structure de l'offre pourrait permettre d'atteindre 70 % (7 médicaments sur 10 ont en effet une alternative générique) : la part de marché des molécules moins chères est passée

de 53,6 % en 2016 à 54,8 % en 2017. Un petit pourcent à peine... qui ne serait guère attribuable à une prise de conscience du corps médical. « *Le taux de prescription des médicaments "les moins chers" n'a pratiquement pas été influencé par cette obligation légale. Les fluctuations observées sont surtout liées à d'autres événements, comme l'arrivée de nouveaux génériques ou l'annonce de déremboursements de certains médicaments*, explique Anne Hendrickx à la direction des études de Solidaris. *Or, la délivrance systématique du médicament équivalent le moins cher aurait permis à l'Inami d'économiser 62 millions d'euros supplémentaires et aux patients près de 47 millions d'euros en 2017.* »

Les trois quarts des généralistes sont sous la norme de prescriptions génériques

Tous les médecins ne sont cependant pas concernés de la même manière par l'analyse. Aujourd'hui, un quart des généralistes atteint le quota de 60 % voire le dépasse allègrement pour arriver autour de 70 %. Dit autrement, les trois quarts des généralistes sont en dessous de la norme. Plus étonnant, le comportement prescripteur varie singulièrement d'un bout à l'autre du pays : la moitié des médecins de Flandre-Orientale, de Flandre-Occidentale et de la province d'Anvers accèdent pratiquement au quota demandé. Ils sont d'ailleurs talonnés par leurs collègues du Limbourg, du Brabant flamand et de Bruxelles. Par contre, leurs confrères wallons sont à la traîne : un quart seulement des généralistes flirtent avec la norme de 60 %.

« *C'est un peu comme cela pour tout*, constate Jacques De Tœuf, vice-président de l'Absym (association de syndicats médicaux). *En Flandre, les associations scientifiques du secteur relaient fortement les recommandations*

de l'Inami auprès des médecins. Elles renforcent la communication officielle... qui, soit dit en passant, a été quasi inexistante sur le sujet. De plus, la méthode de calcul n'est pas à 100 % le reflet de la disponibilité sur le marché, d'où certaines réactions individuelles de mauvaise humeur. Cela étant, il ne faut pas interpréter ces chiffres comme le signe d'une mauvaise volonté, la plupart des médecins ne sont tout simplement pas au courant de cette obligation. » Pour preuve du contraire, Jacques de Tœuf reprend : « *N'oublions pas non plus d'où l'on vient : il y a dix-quinze ans, la prescription de génériques se limitait à quelques pourcents.* » De son côté le cabinet de la ministre de la Santé relativise : « *Nous avons désormais les chiffres sur les cinq premiers mois de 2018, ils montrent qu'on atteignait 57 % de prescriptions moins chères. Il y a une évolution permanente. Il faut du temps pour que cela s'installe dans les mentalités, c'est normal.* » ■

ÉRIC BURGRAFF

RÉACTION

« Pas habitués à jongler avec les prix »

Pour atteindre 60 % de médicaments moins chers, Solidaris recommande de compter davantage sur le

pharmacien. Alain Chaspière, de l'Association pharmaceutique belge.

Substituer un médicament de marque par un générique, est-ce réaliste ?

Pour deux familles de molécules, les antibiotiques et les antimycosiques, nous avons déjà une obligation de substitution. Les économies ont été immédiates. Il existe cependant une grande sensibilité du corps médical, raison pour laquelle le politique préfère responsabiliser les médecins.

Avec moins d'efficacité...
Les médecins ne sont pas habitués à jongler avec des prix qui changent tout le temps... Je peux les comprendre. Le premier objectif est que le patient reçoive le bon traitement au bon moment et si possible toujours le même médicament. Nous préconisons d'abord que la loi encadre la substitution d'un médicament indisponible dans des situations où la continuité des soins est indispensable.

Ce n'est pas le cas ?

La règle est simple : le pharmacien ne peut délivrer au patient un médicament moins cher que lorsque le médecin l'a prescrit ou qu'il laisse ce choix au pharmacien via une prescription en DCI (NDLR : le nom courant de la molécule). L'agence du médicament a également mis en place des procédures pour proposer un médicament moins cher en cas de prescription en DCI. Il existe cependant toute une série de molécules pour lesquelles on ne peut pas changer. Donc, si on veut élargir les possibilités de substitution, il faut que cela se fasse en bonne intelligence avec des règles claires.

E.B.